

**AUTO ECOLE ASPHALTE**  
 7 Rue Notre Dame  
 94120 Fontenay Sous Bois  
 Tél : 09 82 50 17 59  
 Email : asphalt94120@gmail.com  
 Numéro de Siret 853 641 140 000 19  
 Numéro d'activité : 11941029094  
 Numéro TVA intra : FR 48 853641140  
 APE/NAF 8553Z  
 N° agrément : E 16 094 0029 0



## LES PARCOURS DE LA FORMATION B VERS A1

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

### Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

### CARACTERISTIQUES

	FORMATION DISPENSEE
Véhicule utilisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e.</li> </ul>
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A et A1 en cours de validité.</li> <li>• Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.</li> </ul>

### LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 Heures	• Module théorie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.</li> </ul>
Séquences 2	2 heures	• Module hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.</li> </ul>
Séquence 3	3 Heures	• Module en circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).</li> </ul>

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.